

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/07/2024 - 13139 - 2010 B 00471 - 520 598 038 - A.A.J.TRAVAUX



ensemble
auditeurs experts d'entreprise

SARL AAJ TRAVAUX

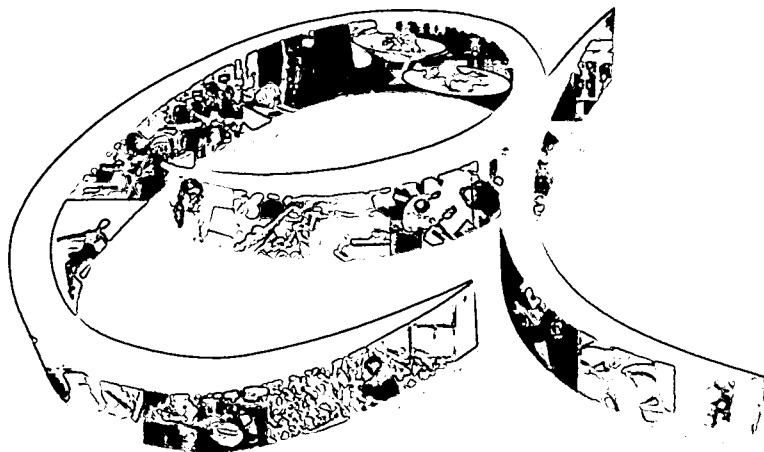
5 rue de la Treille

13770 VENELLES

COMPTES ANNUELS

Certifier conforme

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



Nos savoir-faire nous rassemblent



eurus

BKR

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	S.I.E. AIX EN PROVENCE NORD CS 40442 3, Allée d'Estienne d'Orves. 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SARL AAJ TRAVAUX 5 rue de la Treille	
Identification du destinataire	13770 VENELLES	
	Insp. IFU	N° dossier
		N° Siret
Preciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		
		B ACTIVITÉ
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Bâtiment, travaux publics Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Territoire entrepreneur art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé du solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII du Fimprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
 - 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 - 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF ☐	Désignation du prestataire
------------------------------	----------------------------

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné	
Nom, adresse, téléphone :	
- Professionnel de l'expertise comptable :	ANSEMBLE Aix Provence
I	Espace Beauvalle - Bât A
- Conseil :	2 Rue Mahatma Gandhi
	13090 Aix en Provence
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :	04 42 93 37 00
N° d'agrément	

A AIX EN PROVENCE le 11032024

Signature et qualité du déclarant

KHUDATYAN ARTSRUN

Gérant

SARLAAJ TRAVAUX
31122023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

(c)

(d)

(e)

(f)

(g)

	total (a + b)
7. Montant des revenus répartis	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Montant des sommes versées :

À titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Rembour-
sements

**Indemnités
forfeites**

Rembour- sements

51 | 2021

49 | 2021

13510 EQUULES

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SURTAXE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL AAJ TRAVAUX
31122023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires: abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes perçues au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL AAJ TRAVAUX		5 rue de la Treille		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13770 VENELLES					
SIRET		5 2 0 5 9 8 0 3 8 0 0 0 3 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	15 572	030	13 421	2 151	3 791
	Immobilisations financières* (1)	040	468	042		468	468
	Total I (5)	044	16 041	048	13 421	2 620	4 260
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	18 428	070	18 428	12 428	
		072	75	074	75	826	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	870	086	870		
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	19 373	098	19 373	13 254	
	Total général (I + II)	110	35 414	112	13 421	21 993	17 514
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100	100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	(1 692)	(6 218)			
	Résultat de l'exercice	136	7 453	4 527			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	6 861	(592)				
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 643			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 912	3 121			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	10 220	11 341			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	15 132	18 106				
Total général (I + II + III)				180	21 993	17 514	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	468	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL AAJ TRAVAUX		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	110 456 69 480	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	116 136	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	110 571 69 616	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	44 365 24 425	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	27 048 23 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	858	244	1 128 785	
	Rémunérations du personnel *			250	23 990 14 800	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	4 687 64	
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Dotations aux amortissements *			254	1 640 1 034	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	27 4	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	102 886 64 927	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	7 686 4 689	
	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	133 112	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	100 50	
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	7 453 4 527	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	7 453 314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991		
ZFA NG (44. quinquies)		345		344		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127		
Crédence due au report en arrière du déficit		346		655		
Dont divers *		643		645		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		648		649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	7 453	
		Déficit col. 2		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 17.723 dont imputés sur le résultat :				360 7 453	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370		
		Déficit col. 2		372		

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AAJ TRAVAUX										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 122	442		444		446	3 122												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	11 734	462		464		466	11 734												
	Autres immobilisations corporelles	470	716	472		474		476	716												
Immobilisations financières		480	468	482		484		486	468												
TOTAL		490	16 041	492		494		496	16 041												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 993	532	129	534		536	3 122												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	8 627	552	1 273	554		556	9 900												
	Autres immobilisations corporelles	560	160	562	239	564		566	399												
TOTAL		570	11 781	572	1 640	574		576	13 421												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AAJ TRAVAUX**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	17 723
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983	7 453
Déficits reportables		984	10 271
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	10 271

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	4 687
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	4 687
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	17 911
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	9 920
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
--	---------

Totalisation

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AAJ TRAVAUX		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	110 456
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	110 456
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	116
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	116
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	50 800
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 453
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	27
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	71 280
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 39 292
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 52059803800039

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAJ TRAVAUX

ADRESSE (voie) 5 rue de la Treille

CODE POSTAL 13770

VILLE VENELLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique KHUDATYAN Prénom(s) ARTSRUN
Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° 36 Voie RUE DE LA MOLLE
Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom patronymique KHUDATYAN Prénom(s) ARSEN
Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° 5 Voie LA GRANDE PLACE
Code postal 13510 Commune EGUILLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

« AAJ TRAVAUX »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 5 Rue de la Treille 13770 VENELLES

520 598 038 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et le 30 juin à 11 heures,

Conformément à l'article 20 des statuts, les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire au 5 Rue de la Treille 13770 VENELLES tel que mentionné dans sur la convocation de la gérance.

L'unanimité des associés a décidé de se réunir sans délai, sur convocation transmise par mail, en indiquant l'ordre du jour proposé, ci-dessous rappelé et est accompagnée de tous documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés peuvent se faire représenter par un autre associé ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tout moyen écrit, notamment par mail.

Sont présents :

- M. **KHUDATYAN Artsrun**, propriétaire de 51 parts sociales,
- M. **KHUDATYAN Arsen**, propriétaire de 49 parts sociales,

M. **KHUDATYAN Artsrun** préside la séance en qualité de **Cogérant**.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la Gérance
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Pouvoir pour les formalités de publicité

L'assemblée générale est présidée par M. **KHUDATYAN Artsrun** qui fait observer que la présente Assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité simple.

Les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix.

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

Chers associés, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, les résultats de cet exercice, nos perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

RAPPORT D'ACTIVITE

I - MARCHE DE LA SOCIETE

Des documents qui ont été légalement soumis à votre examen, on peut extraire le résumé ci-après et faire l'analyse suivante :

1. Comptes de Résultats 2023

- Produits d'exploitation s'élevant à 110 571
et se composent comme suit :
 - . Ventes de marchandises : 0
 - . Services vendus : 110 456
 - . Subventions d exploitation : 0

. Reprises sur amortissements et provisions :	0
. Autres produits :.....	116
• Charges d'exploitation s'élevant à	102 886
et se composent comme suit :	
. Achats de marchandises :	44 365
. Variation de stock marchandises :	0
. Autres charges externes :	27 048
. Impôts et Taxes :.....	1 128
. Salaires :.....	23 990
. Charges sociales :	4 687
. Amortissements :	1640
. Dotations :.....	0
. Autres charges :.....	27
• Résultat d'exploitation	7 686
Résultat financier :	-133
. Résultat exceptionnel :	-100
. Impôt sur les pertes :	0
• Bénéfice	7 453

2. Comptes de Bilan

. Valeurs réalisables et disponibles :.....	19 373
. Dettes à court terme :	15 132

Effectif moyen de l'entreprise : 2

3. Résultats

Les résultats de l'exercice au 31 Décembre 2023 font ressortir un bénéfice comptable de 7 453 €.

La comparaison entre les valeurs réalisables et disponibles et les dettes à court terme font apparaître un solde positif de 4 241 €.

II - PERSPECTIVES

Les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, 14ième exercice de la SARL, montrent que l'entreprise consolide un compte de résultat positif et a réussi à générer des capitaux propres largement positifs.

III - PRESENTATION DES COMPTES & AFFECTATION DES RESULTATS

1. Présentation des comptes

Les comptes ont été établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice pour un montant de 7 453 € au compte « report à nouveau ». Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette affectation.

2. Dépenses non déductibles

Nous n'avons aucune déclaration particulière à faire au titre des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts concernant les dépenses somptuaires et les frais généraux non déductibles.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez bien poser avant de passer au vote des résolutions qui vous sont proposées.

Le Gérant

**TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la Gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des actionnaires de l'inventaire soumis à leur approbation, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve les comptes annuels clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice pour un montant de 7 453 € au compte « report à nouveau ».

La résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur KHUDATYAN Artsrun, Gérant, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est soumise aux actionnaires votants, Monsieur KHUDATYAN Artsrun s'abstenant de prendre part au vote.

La résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités qu'il y aura lieu.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur KHUDATYAN Artsrun déclare la séance levée, à 11 h 30.

**Le Cogérant
M. KHUDATYAN Artsrun**



**Le Cogérant
M. KHUDATYAN Arsen**

